**Présentation du projet éolien – Vent Solaire / Compagnie Nationale du Rhône**

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis M PATTIER avec mon collègue Frédéric. Nous travaillons ensemble sur le développement de ce nouveau projet éolien, qui concerne principalement les communes de **Oinville**, **Toury** et, partiellement, **Janville**, en raison du survol du territoire communal par les futures éoliennes.

Nous connaissons bien le secteur : M. Dupuis, maire de Oinville-Saint - Liphard connaît notamment Frédéric, qui travaille ici depuis un certain temps, notamment sur le parc éolien situé au nord-est de Melleray. Ce parc est en exploitation, et il a connu une extension en 2018-2019, après une première mise en service en 2011.

**Qui sommes-nous ?**

Nous représentons **Vent Solaire**, une des deux filiales de la **Compagnie Nationale du Rhône (CNR)**, dédiée au développement des énergies renouvelables. Historiquement, la CNR produit de l’électricité à partir de l’hydroélectricité, avec quatre grandes centrales installées le long du Rhône depuis les années 1930-1940. Ce n’est que dans les années 2000 que la CNR a élargi ses activités au solaire et à l’éolien.

Concernant la gouvernance, la CNR est une société à majorité publique. Son capital est détenu à hauteur de :

* Près de 50 % par un acteur industriel majeur,
* 33 % par la **Caisse des Dépôts**,
* Et le reste par **183 collectivités locales** situées le long du Rhône.

La CNR porte également des **missions d’intérêt général** liées à la gestion du fleuve Rhône : production d’énergie, irrigation agricole et gestion fluviale.

**Vent Solaire en chiffres**

Vent Solaire développe et exploite des parcs :

* **Éoliens dans le nord et l’ouest de la France**,
* **Photovoltaïques dans le sud**.

À ce jour, la CNR et Vent Solaire exploitent environ **60 parcs éoliens** sur le territoire français. En cumulant hydroélectricité, solaire et éolien, la production atteint **environ 15 TWh par an**, ce qui équivaut à la consommation de **6 millions de foyers** (hors usage industriel).

Vent Solaire, anciennement **Vol-V-ER**, a intégré la CNR en 2019. Aujourd’hui, CNR emploie environ **1 500 collaborateurs**, avec son siège à **Lyon**, tandis que Vent Solaire est basé à **Montpellier**, avec **6 agences régionales**. Frédéric et moi travaillons depuis l’agence de **Rennes**.

Quelques chiffres :

* **260 MW** installés et en exploitation,
* **35 MW** en construction,
* **200 MW** autorisés en portefeuille.

**Focus sur l’Eure-et-Loir**

Dans le département :

* 4 parcs éoliens sont en exploitation (dont celui du **Bois Violette**),
* 4 parcs sont autorisés (dont un en construction à **Braville**),
* 1 projet est en instruction à **Flacey**.

**Pourquoi ce site ?**

Le choix de ce secteur s’appuie sur :

* La **planification départementale** des États Généraux des Énergies Renouvelables (2022),
* Le **respect des contraintes réglementaires** (notamment les 500 m aux habitations),
* La **cohérence paysagère** (éloignement des zones patrimoniales comme la cathédrale de Chartres),
* La **présence de lignes électriques** existantes : 400 kV et 225 kV à l’ouest, deux lignes 90 kV à l’est.

Le site se trouve dans une **zone anthropisée**, déjà marquée par la présence de parcs éoliens. Depuis 2023, dans le cadre de la loi d’accélération des énergies renouvelables, les communes ont pu définir des **zones d’accélération**, validées ici par les conseils municipaux de Toury et Oinville, puis par la **communauté de communes**, et enfin par un **arrêté préfectoral**.

**Historique du projet**

* **2020** : Premiers échanges avec les communes,
* **2022-2023** : Lancement des études environnementales,
* **Début 2024** : Finalisation du projet et constitution du dossier,
* **23 décembre 2024** : Dépôt officiel du dossier en préfecture,
* **Septembre et novembre 2024** : Permanences publiques à Oinville et Toury,
* **Comité de projet** : Réunion des maires des communes situées dans un rayon de 6 km autour du site.

**Le projet en détail**

Le projet prévoit :

* **8 éoliennes**, dont 6 alignées à l’ouest et 2 à l’est,
* Hauteur maximale : **180 m en bout de pale** (mât de 105 m, pales de 75 m),
* Puissance estimée : jusqu’à **50 MW**,
* Production annuelle possible : **110 GWh**, soit l’équivalent de **23 000 foyers**.

Le choix du turbinateur (fabricant) sera fait **après obtention des autorisations**.

**Études et mesures environnementales**

* Respect de la **distance réglementaire aux habitations** (500 m)et au-delà. à la demande des communes de Toury et de Oinville-Saint Liphard, les éoliennes du projet du Haut-Buisson sont situées à 1 000 m des habitations les plus proches ( 946 m exactement)
* Étude **hydrogéologique** autour du captage du **Bois Lambert**, validée par une contre-expertise de l’ARS,
* Préservation des milieux naturels : implantation éloignée des boisements et lisières (à plus de 150 m, sauf une éolienne à 146 m),
* Suivi de la **biodiversité** : protection d’un nid observé en 2023 avec l’association **Eure et Loir Nature** et l’agriculteur concerné,
* Mise en place de **plans de gestion chiroptères** (chauves-souris) par mis à l’arrêt des éoliennes lors des périodes d’activité des chauves-souris.

**Paysage et patrimoine**

Le territoire présente peu d’enjeux patrimoniaux. Les impacts visuels sont surtout localisés en **périphérie du projet**, notamment à la sortie des bourgs. Les vues depuis l’intérieur des villages sont généralement filtrées.

Des **mesures paysagères** sont proposées : plantations d’arbres dans des secteurs ciblés pour limiter l’impact visuel.

**Raccordement électrique**

Le raccordement est envisagé sur le **poste de Tivernon**, avec une capacité disponible prévue en **2028** (132 MW selon Enedis). Ce calendrier pourrait évoluer légèrement.

**Calendrier prévisionnel**

* **2024** : Instruction en cours,
* **Novembre 2025** : Décision préfectorale attendue (autorisation ou refus),
* **2027-2028** : Début de la construction, si autorisation accordée,
* **2028-2029** : Mise en service du parc,
* Durée d’exploitation prévue : **25 ans**.

**Présentation des caractéristiques du projet**

Les éoliennes envisagées sont de grande dimension : elles atteignent environ **180 mètres de hauteur en bout de pale**, lorsque celle-ci est en position verticale.
Pour donner un ordre de grandeur, chaque mât mesurerait **environ 105 mètres**, et les pales pourraient atteindre **jusqu’à 75 mètres de longueur**.

En termes de comparaison, le parc éolien des **Terres Rouges**, dont l’extension a été récemment autorisée au nord-est de la commune, utilise un gabarit similaire.

Concernant la puissance installée, **le projet pourrait atteindre environ 50 mégawatts**. À ce stade, le modèle exact des éoliennes n’est pas encore défini : l’autorisation du projet est nécessaire avant de pouvoir consulter les fabricants pour choisir la machine la plus adaptée.

Avec des éoliennes de puissance unitaire comprise entre **5 et 6 mégawatts**, **la production annuelle pourrait dépasser 110 gigawattheures**, ce qui est significatif. Cela représenterait **l’équivalent de la consommation domestique d’environ 23 000 ménages**. Pour référence, selon les données de l’INSEE, un ménage compte en moyenne **2,7 personnes** (et non 2,3 comme évoqué précédemment).

**La localisation du projet :**

Sur la carte, vous voyez les parcelles concernées. Le projet comprend **8 éoliennes**, réparties en deux zones :

* **4 éoliennes au nord**, le long de la départementale reliant **Oinville** à **Toury**
* **4 éoliennes au sud**, dont l’éolienne n°4 située légèrement plus au nord que les trois autres.

En termes de distances aux habitations :

* **Le hameau de Garville**, situé au nord et à l’intérieur du périmètre desservi par les lignes électriques, est à environ **1050 mètres de l’éolienne la plus proche**.
* L’éolienne la plus au sud est à un peu moins de **1000 mètres** du bâti, soit environ **980 mètres**.
* Quelques fermes isolées (Bossron, Brouville, Cotinville, Parra) sont situées à des distances plus proches.

Enfin, sur le volet paysager :
Nous avons réalisé **41 photomontages** pour illustrer l’intégration visuelle des éoliennes dans leur environnement. Pour cette présentation, **6 photomontages ont été sélectionnés à titre d’exemple**.

(Nota le diaporama joint au compte rendu permet la visualisation des ces photomontages.)